



## **Déclaration liminaire au CTC des CROUS du 23 Mars 2021**

Madame la Présidente,

Depuis plus d'un an le CNOUS, les CROUS et leurs personnels font face aux implications de la crise COVID.

Les personnels, tant en hébergement, en restauration qu'au niveau des services sociaux et administratifs, sont présents pour les étudiants qui subissent de plus en plus une grande précarité.

Les personnels des CROUS ont dû s'adapter, tant sur les mesures sanitaires que d'un point de vue organisationnel : forte réactivité face au défi lancé par l'État sur les repas à 1 euro, les ouvertures des restaurants, le contrôle des accès, la vie en résidence, les aides exceptionnelles, etc...

- **Hébergement** : au plus près des étudiants, les collègues ont apporté conseils et soutien, participant à la distribution des colis alimentaires (denrées) et servant de relai auprès des services centraux.
- **Restauration** : les collègues sont fortement sollicités depuis la mise en place du repas à un euro, tant au niveau de la production mais aussi de la logistique, du « barquettage », de la vente à emporter, etc...
- **Services sociaux** : les assistantes sociales (souvent en effectifs insuffisants) restent toujours sur la brèche vis à vis des étudiants (demandes d'aides et de secours...)
- **Services centraux** : les collègues sont toujours restés au plus près des attentes des étudiants et aussi des personnels, malgré les fortes contraintes liées au travail à distance et télé-travail.

Oui, le premier ministre reconnaît que les personnels des CROUS sont en première ligne, tant pour les étudiants dans le social (aides, secours, suivi psychologique...) que pour accompagner la reprise des cours dans les Universités.

Pour toutes ces raisons, Madame la Présidente, notre organisation revendique pour l'ensemble des personnels :

- La mise en place d'une prime exceptionnelle COVID, pour l'ensemble des agents des CROUS en exercice. Nous demandons qu'elle soit versée de manière parfaitement égalitaire.
- L'augmentation indiciaire immédiate de 183 € net par mois pour l'ensemble des personnels des CROUS, là aussi de façon parfaitement égalitaire. Cette revalorisation sera identique à l'augmentation nette obtenue par les hospitaliers.

Madame la présidente, nous vous demandons de porter ces revendications auprès de nos tutelles.

Merci de votre attention.